

CONFERENCE DE PRESSE DU 19 NOVEMBRE 2020

« Transition écologique : un mandat pour agir »

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

EDITO	3
COMMUNIQUE DE PRESSE	4
L'ADEME EN ACTION	7
LE GUIDE « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE » - TRANSITION ECOLOGIQUE : UN MANDAT POUR AGIR	7
LE GUIDE « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE - CHIFFRES CLES »	8
LA PLATEFORME AGIR ET SON PORTAIL VOLET DEDIE AUX COLLECTIVITES.....	9
1. Exemple de la page d'accueil du portail collectivités	9
2. Exemple d'accès aux 40 fiches "Comprendre" et "Agir"	10
3. Exemple d'une fiche type, sur la thématique de "Manger bon, sain et local sur mon territoire"	11
ADEME MAGAZINE - LE DOSSIER « ELUS LOCAUX : ET MAINTENANT QUELLE TRANSITION ? »	12

EDITO

D'Arnaud Leroy, Président-Directeur Général de l'ADEME



« Alors que les conséquences du changement climatique se font chaque année de plus en plus lourdes (canicules, sécheresses, tempêtes...), le mandat qui s'ouvre sera incontestablement placé sous le signe de l'urgence climatique. Le défi de la transition à mener est de taille et nous savons qu'il nécessitera une transformation profonde de nos modes de vie et de production. Sur le littoral, comme en montagne, en ville comme en milieu rural, il faut y voir une formidable opportunité pour redynamiser nos entreprises locales, réinventer les solidarités, améliorer notre cadre de vie et renforcer la capacité de nos territoires à surmonter les crises.

En première ligne dans ce combat, partout en France, en métropole comme en Outre-Mer, les élus locaux sont déjà nombreux à agir, avec les acteurs de leur territoire. L'ADEME et ses directions régionales se mobilisent pour aider les territoires à relever le défi de la transition et ainsi engager résolument notre pays dans une transition écologique, économique et solidaire irréversible ! »

COMMUNIQUE DE PRESSE

UN MANDAT POUR AGIR : L'ADEME AU SERVICE DES ELUS POUR ACCELERER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Alors que s'est ouvert un nouveau mandat local dans un contexte sanitaire et économique inédit, l'ADEME dévoile aujourd'hui son « Parcours Élus » mis en place à destination des élus locaux pour leur donner les clés afin d'amorcer et accélérer la transition écologique de leur territoire. Forte de son maillage territorial, l'ADEME présente des solutions adaptées aux enjeux des collectivités locales pour que celles-ci aient les moyens d'agir efficacement. Au programme : appels à projets, formations, événements, et la mise à jour du guide « *Aujourd'hui mon territoire* ». Alors que 4 orientations sur 5 de la Stratégie Bas Carbone¹ nécessitent l'engagement des territoires, l'ADEME entend ainsi accompagner au mieux les élus – maires, présidents d'intercommunalité et leurs équipes - dans ce nouveau mandat, essentiel pour changer d'échelle sur l'action climatique, et les aider à saisir les opportunités offertes par les moyens inédits du plan « France relance » en faveur de la transition écologique.

« Les élus des villes, communes, intercommunalités, villages sont tous aujourd'hui confrontés à l'urgence climatique. Ce mandat amorcé en juin doit être celui de l'action. C'est celui en faveur de la transition écologique qui est une attente forte de nos concitoyens. C'est dans ce sens que l'ADEME travaille au quotidien avec les collectivités. Forte de moyens renforcés par le plan « France relance », l'ADEME, grâce à ses directions régionales, saura les aider à identifier et mettre en œuvre les solutions concrètes pour agir », Arnaud Leroy, Président-Directeur Général de l'ADEME.

Le plan de relance, l'opportunité des collectivités pour passer à l'action

Ce nouveau mandat des élus municipaux s'ouvre dans un contexte qui mêle crise sanitaire à une crise économique, sociale et environnementale. Face à ces nombreux défis, les collectivités ont un rôle clé pour créer un modèle de développement plus durable et plus résilient. Sur le plan climatique, les dix prochaines années seront décisives au regard de l'urgence à agir pour réduire nos émissions de GES.

De nombreux élus ont fait de l'environnement et de la qualité de vie un axe fort de leur mandat. Que ce soit en matière de politique de l'habitat, de mobilité, de déchets, d'aménagement, d'alimentation, les projets de transition écologique présentent de nombreux atouts : développement d'activités et d'emplois locaux, renforcement de l'autonomie du territoire et sa capacité à rebondir face aux crises. **Ils répondent à la fois aux attentes des concitoyens ainsi qu'aux enjeux nationaux.**

¹ Ministère de la Transition Ecologique

Les collectivités sont en première ligne du Plan de relance du gouvernement « France Relance » en tant que maître d'ouvrage et comme relais auprès des acteurs économiques locaux. Ainsi, **ce plan gouvernemental les accompagne financièrement pour qu'elles deviennent des territoires de référence, précurseurs et surtout résilients à travers différents leviers d'actions** : économie circulaire, hydrogène, tourisme durable, décarbonation de l'industrie, friches, TPE ET PME, rénovation des bâtiments tertiaires, mobilités...

L'ADEME au service des collectivités pour concrétiser la transition écologique dans le quotidien des Français

Plus que jamais, les élus doivent faire de ce mandat, le mandat de l'action. Qu'importe leur localisation et leurs enjeux : face à l'urgence climatique, tous les territoires doivent mener cette bataille et aussi s'en servir de tremplin. Pour impulser ce passage à l'action, **l'ADEME propose un dispositif clé en main et adapté à chaque territoire pour déterminer les moyens et les solutions afin d'initier et poursuivre la transition de son territoire.**

- D'une part, l'ADEME dévoile la nouvelle édition de son guide « Aujourd'hui mon territoire».

Après le succès de la précédente édition du guide « Demain mon territoire » à destination des candidats aux élections municipales, « Aujourd'hui mon territoire » présente de nouveaux retours d'expériences de communes et intercommunalités sur l'ensemble du territoire, en métropole comme en outre-mer. **Les élus sont informés pour chaque fiche, du budget alloué, des partenaires incontournables à mobiliser ainsi que des retombées attendues.**

Avec ces 20 fiches, les élus disposent d'outils pour concrétiser leurs actions et ainsi inclure l'environnement dans la gestion quotidienne de leurs territoires afin de gagner en lien social, en qualité de vie et en dynamisme économique tout en réduisant l'empreinte carbone des territoires.



24 %
des élus placent
l'environnement comme
enjeu n°1 de la France pour
les prochaines années,
contre 16% du grand public
(« Représentations sociales
du changement climatique :
20^e vague », ADEME)

Ces fiches sont complétées d'un document complémentaire « **Aujourd'hui mon territoire - Chiffres clés 2020** » pour donner aux élus locaux, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes des territoires, une photographie de la transition écologique en France. Les thématiques développées témoignent tout autant de la diversité des enjeux, de leur imbrication, que du champ des possibles. Réalisé en partenariat avec l'AdCF, l'ANPP et France urbaine, ce document sera **annualisé afin de suivre l'engagement des territoires, identifier et valoriser les initiatives et également soutenir les actions qu'il reste à mener.** En effet, la résilience de notre société ne se construira pas sans cette mobilisation des collectivités locales. Ainsi, à travers ce document, les collectivités locales constatent qu'elles ne sont pas isolées dans la bataille de la Transition Ecologique.

- D'autre part, forte de son maillage territorial, l'ADEME ouvre un portail dédié aux collectivités sur sa nouvelle plateforme « **AGIR** »

Lancée officiellement le 18 juin, la plateforme numérique de conseils et de services « **AGIR** » - agirpourlatransition.ademe.fr - **propose des solutions concrètes aux territoires qui veulent agir pour la transition. Grâce à AGIR, les collectivités disposent d'un accès simplifié à l'ensemble des contenus et de l'expertise de l'ADEME, et cela de manière personnalisée.** Les collectivités auront ainsi accès à un dispositif « clé en main » pour concrétiser un projet, de la réflexion au passage à l'action.

Les outils mis à leur disposition seront évolutifs en fonction de l'état d'avancement de leur projet et de leur situation géographique :

- **des formations** pour permettre aux élus et à leur collectivité de monter en compétences environnementales,
- **des conférences et des ateliers thématiques en région** pour leur apporter conseils, aide à la prise de décision, outils méthodologiques,
- **des événements nationaux** pour retrouver l'ADEME à des temps forts tout au long de l'année,
- **des appels à projets** pour financer les actions des collectivités.

ZOOM sur les prochaines formations et événements

L'ADEME accompagne les nouveaux élus en les invitant à suivre des conférences et des ateliers thématiques en région qui apportent conseils, aide à la prise de décision, outils méthodologiques et de financement sur les thématiques de la transition écologique. Des formations sont aussi mises à disposition à l'échelle des intercommunalités.

Parmi les formations proposées :

- « **Se questionner et enrichir la dynamique au sein de ma collectivité** » pour dynamiser le plan climat des territoires
- « **Acquérir les fondamentaux sur l'économie circulaire** » pour initier les territoires novifs à cette question

D'autres formations et modules de sensibilisation sont disponibles sur : ADEME formation [formations.ademe.fr/accueil.html]

Les collectivités pourront aussi retrouver l'ADEME aux rendez-vous suivants (en fonction de l'évolution sanitaire) :

- **Participation de l'ADEME au Salon des maires et des collectivités locales** du 24 au 26 novembre 2020 ;
- **Assises Européennes de la Transition Energétique** du 12 au 14 janvier 2021 à Dunkerque (dématérialisé) ;
- **Colloque Territoires** le 10 juin 2021, à Paris, au Palais Brongniart.

Pour aller plus loin :

- Guide « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE » - Transition écologique : un mandat pour agir
<https://www.ademe.fr/aujourd'hui-territoire-fiches-actions>
- Guide « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE : Chiffres clés 2020 » :
<https://www.ademe.fr/aujourd'hui-territoire-chiffres-cles-2020>
- Portail dédié aux collectivités sur la plateforme AGIR :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>
- Appels à projets :
https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/recherche-projets?aap%5B0%5D=vous_etes%3ACollectivit%C3%A9%20%20Administration
- Formations et modules de sensibilisation :
formations.ademe.fr/accueil.html
- Le Parcours Elus proposé par l'ADEME : en pièce jointe

ADEME

Tél : 01 58 47 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



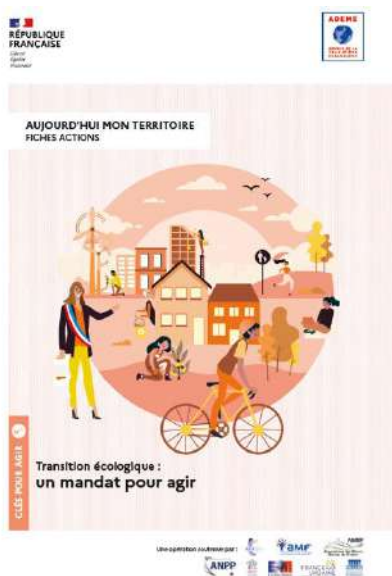
L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe.**

L'ADEME EN ACTION

Pour inciter les collectivités à passer à agir lors de ce mandat, l'ADEME propose et enrichie un panel d'outils. Forte de sa connaissance et de sa présence sur l'ensemble du territoire français, l'ADEME accompagne ces transitions par ses outils, des animations ainsi que des aides financières.

Le guide « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE » - Transition écologique : un mandat pour agir



Alors que les collectivités sont en première ligne du plan de relance en tant que maître d'ouvrage et comme relais auprès des acteurs économiques locaux, l'ADEME propose une version enrichie de son guide présenté l'année dernière « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE ». Grâce aux retours d'expériences collectés pour éditer ce guide, l'ADEME propose désormais pour chaque fiche le budget qui devra être alloué, la liste des partenaires incontournables pour concrétiser les projets, ainsi que les retombées attendues.

Grâce à 20 fiches solutions, les élus disposent de clés et d'actions concrètes pour intégrer pleinement l'environnement dans la gestion quotidienne de leurs territoires, gagner en lien social, qualité de vie et dynamisme économique tout en réduisant l'empreinte carbone de la ville.

Liste des fiches

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 01 - Gouvernance | 12 - Mobilité urbaine |
| 02 - Alimentation durable | 13 - Mobilité rurale |
| 03 - Production d'énergie | 14 - Logistique urbaine |
| 04 - Économies d'énergie | 15 - Aménagement durable |
| 05 - Action éco-exemplaire | 16 - Qualité de l'air |
| 06 - Construction & rénovation | 17 - Changement climatique |
| 07 - Développement local | 18 - Achats responsables |
| 08 - Réduction des déchets | 19 - Des événements éco-responsables |
| 09 - Biodéchets | 20 - Action jeunesse |
| 10 - Végétalisation | 21 - Gestion des déchets |
| 11 - Agriculture urbaine | 22 - Les partenaires |

Retrouvez le guide sur le site de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/aujourd'hui-territoire-fiches-actions>

Le guide « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE - Chiffres clés »



Les collectivités représentent très certainement l'échelle pertinente et incontournable pour répondre aux grands enjeux environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires. Cet ancrage local est la clé pour apporter des réponses concrètes pour de nouvelles manières de vivre, de produire et de consommer sur les territoires. Et certaines collectivités ont déjà commencé à franchir le pas de la transition. Ainsi, pour rendre compte des dynamiques locales à l'échelle territoriale, mais également à montrer le chemin restant à parcourir, tel un engagement à persévérer et à accroître les efforts, l'ADEME, l'AdCF, l'ANPP et France urbaine proposent « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE – CHIFFRES CLÉS ».

Cette publication vise à aider les élus locaux, et au-delà, l'ensemble des parties prenantes des territoires, à observer et à interpréter le déploiement de la transition écologique, au travers d'une sélection de chiffres clés et de pratiques remarquables. Ainsi, l'ADEME et ses partenaires rendent compte de l'engagement des territoires, valorisent les initiatives à l'œuvre et identifient les prochains leviers d'actions.

Les thématiques développées dans ce document témoignent tout autant de la diversité des enjeux, de leur imbrication, que du champ des possibles. Elles confirment la possibilité de faire et la nécessité de poursuivre, d'innover, de massifier.

Cette première version a vocation à être mise à jour annuellement, pour mesurer les progrès ou les retards éventuels sur la trajectoire de 2030 puis 2050. Elle mettra en valeur chaque année davantage la grande diversité des démarches entreprises et des échelles de mobilisation (territoires de projets, territoires ultra-marins, etc.).

Liste des fiches

1. Poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement des communes
2. Mobilisation des capacités locales de production d'énergie
3. Aménagement durable
4. Gestion des déchets
5. Développement d'une mobilité durable
6. Préservation de la qualité de l'air
7. Engagement dans l'économie circulaire
8. Protection de l'environnement et de la biodiversité
9. Adaptation au changement climatique
10. Transition alimentaire territoriale
11. Mobilisation collective
12. Financements et retombées locales

Retrouvez le guide sur le site de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/aujourd'hui-territoire-chiffres-cles-2020>

La plateforme AGIR et son portail dédié aux collectivités

Lancée officiellement le 18 juin, la plateforme numérique de conseils et de services « AGIR » - agirpoulatransition.ademe.fr - propose des solutions concrètes à tous, aux citoyens comme aux acteurs économiques et territoires qui veulent agir pour la transition. Cette plateforme, qui répond aux exigences de sobriété numérique, offre un accès simplifié à l'ensemble des contenus de l'ADEME, de manière personnalisée.

Grâce à cette plateforme, les élus pourront facilement :

- s'informer, comprendre et agir à l'aide de fiches didactiques ;
- partager et échanger sur des événements via un géoportail ;
- consulter et comparer à l'aide de chiffres clés ;
- se professionnaliser grâce à un panel de formations proposées par l'ADEME.

FOCUS FORMATIONS

Plus de 169 formations, réparties sur l'ensemble du territoire, sont à disposition des élus locaux afin de les accompagner dans leur montée en compétences environnementales. Ces formations seront sous un format e-learning ou en présentiel (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire). Ces dernières seront à l'initiative des directions régionales, seront adaptées en fonction des besoins des territoires, et pourront être sur les thèmes suivants : bâtiment, changement de comportement, climat, économie circulaire, efficacité énergétique, énergies renouvelables, urbanisme et mobilité.

Retrouvez toutes les formations sur le site dédié de l'ADEME : formations.ademe.fr/accueil.html

Exemples

1. Exemple de la page d'accueil du portail collectivités

The screenshot shows the homepage of the 'AGIR' portal for collectivités. At the top, there are logos for the République Française, ADEME, and 'Agir pour la transition écologique'. The main header reads 'Collectivités, agir ensemble pour la transition énergétique et écologique'. Below this, there are two main content cards: 'FINANCEZ VOTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE' and 'ELUS : UN MANDAT POUR AGIR'. A central button says 'ACCÉDER À ADEME.FR'. Below the main content, there is a section for 'ADEME INFOS' with a button 'S'ABONNER GRATUITEMENT'. At the bottom, there are navigation links for 'Se connecter', 'Créer un compte', 'Pas déjà déposé ou dossier de demande d'aide', 'Je n'ai pas de compte', 'Je n'ai pas de dossier de demande d'aide', 'Mentions légales', 'Portail de signalement', and 'Contacter ADEME'. The footer includes the text '© 2020 ADEME - Tous droits réservés'.

Retrouvez l'accès au portail : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/>

2. Exemple d'accès aux 40 fiches "Comprendre" et "Agir"

Aujourd'hui mon territoire

Idées & solutions



Parce que l'urgence environnementale est une préoccupation majeure de nos concitoyens et que l'élu est un acteur central de la transition écologique, le guide « AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE » partage des clés et propose des actions concrètes pour que les élus désireux de s'engager puissent inclure l'environnement dans la gestion quotidienne de leurs territoires.

Ce recueil de 40 fiches valorise les solutions mises en place dans des communes et intercommunalités réparties sur l'ensemble des régions, en métropole comme en outre-mer. Il montre qu'il est possible de gagner en lien social, qualité de vie et dynamisme économique tout en réduisant l'empreinte carbone de la ville.



➤ Le mot de Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique.



➤ Le mot d'Arnaud Leroy, Président-Directeur général de l'ADEME

1 Choisissez une thématique

- L'élu, l'énergie et les déchets
- L'élu et le cadre de vie
- L'élu et le citoyen
- L'élu et le développement économique

2 Choisissez une fiche pratique

- Aménagement durable
- Changement climatique
- Logistique urbaine
- Manger bon, sain et local sur mon territoire
- Mobilité rurale
- Mobilité urbaine
- Qualité de l'air
- Végétalisation

3 Vous souhaitez...

- Comprendre
- Agir

Retrouvez l'accès au portail : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aujourd'hui-mon-territoire>

3. Exemple d'une fiche type, sur la thématique de "Manger bon, sain et local sur mon territoire"

Accueil > Manger bon, sain et local sur mon territoire Agir

12 NOVEMBRE 2020

Manger bon, sain et local sur mon territoire

L'élu et le cadre de vie

0 partage | Temps de lecture : 1 min

WhatsApp Facebook Twitter LinkedIn

Comprendre Agir

© ADEME

AUJOURD'HUI MON TERRITOIRE

- L'élu, l'énergie et les déchets >
- L'élu et le cadre de vie >
- L'élu et le citoyen >
- L'élu et le développement économique >

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE

Aujourd'hui mon territoire

TÉLÉCHARGER

Une alimentation saine, durable et locale dans mon territoire

C'est un des enseignements de la crise sanitaire : la chaîne agro-alimentaire et sa capacité à nourrir les Français est un enjeu économique vital. Pendant le confinement, les circuits courts se sont réinventés : pêcheurs, maraichers, fabricants de fromage écoulant leurs produits directement auprès des habitants. Le Projet alimentaire territorial (PAT) est un outil qui permet de repenser production, approvisionnement et consommation sur un territoire et rendre celui-ci plus durable et résilient.

Engager l'action

Avant de concevoir un projet alimentaire territorial, vous réalisez un **état des lieux pour identifier les forces et les faiblesses et repérer les acteurs clés** :

- > Quelles sont les productions agricoles locales ?
- > Comment sont-elles produites ?
- > Quelles sont les terres disponibles ?
- > Quel est le tissu des industries agroalimentaires ?
- > Existe-t-il déjà des circuits courts de distribution ?
- > Quels sont les acteurs déjà mobilisés ?
- > Territoires touristiques, territoires viticoles... à chacun ses contraintes.

Un large groupe de travail doit être créé, intégrant tous les représentants de la chaîne agroalimentaire, des producteurs locaux aux consommateurs. Sans oublier les abattoirs, les entreprises de transformation, les commerces de bouche, les traiteurs, la distribution, la restauration collective et commerciale, etc.

Après avoir partagé les enjeux, vous lancez une **phase de co-construction** sur ce qui peut être fait. Des objectifs sont fixés, avec des priorités afin de mobiliser les acteurs concernés. Des investissements sont à prévoir pour structurer les filières, accompagner, former. **Il faut être prêt à s'engager dans une démarche de long terme, dont le retour économique n'est pas immédiat.**

Un chargé de mission, **avec du temps dédié**, est indispensable pour orchestrer le processus.

La **restauration collective, publique**, soumise aux exigences de la loi Egalim, peut constituer une porte d'entrée vers le PAT, avec la possibilité de mettre en œuvre rapidement des actions concrètes : réaliser des enquêtes pour recueillir l'avis des convives ; adopter une organisation permettant de réduire le gaspillage de la nourriture ; faire évoluer les achats pour introduire des produits de qualité et durables, végétaliser les menus...

Retrouvez l'accès au portail : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/fiches/manger-bon-sain-local-territoire-agir>

ADEME Magazine - Le dossier « Elus Locaux : et maintenant quelle transition ? »



le Maine-et-Loire.

L'édition de novembre d'ADEME Magazine est revenue sur les élections municipales. En effet, c'est sans doute la première fois que les mandats confiés aux élus consacrent une telle place à la transition écologique, synonyme d'avenir moins carboné, mais aussi d'une meilleure qualité de vie, d'équité économique et d'un lien social plus épanouissant.

Ce numéro propose ainsi un dossier « Élus locaux, et maintenant quelle transition ? » et revient sur les pistes d'actions qui peuvent permettre aux élus de répondre concrètement à ces attentes :

1. Un article qui fait le point sur les leviers dont disposent les maires pour embarquer les territoires et leurs habitants dans un modèle de société décarbonée
2. Un zoom sur le projet alimentaire territorial de la commune du Prêcheur
3. Des conseils pour agir localement, avec l'entretien entre Blandine Aubert, directrice régionale de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et Anne Vignot, maire de Besançon
4. Un reportage avec Charène Théraud, conseillère en énergie partagée dans

TEMPS FORT

BLANDINE AUBERT,
directrice régionale
de l'ADEME
Bourgogne-
Franche-Comté



ANNE VIGNOT,
maire de Besançon



DES CONSEILS POUR AGIR LOCALEMENT

Avec ses mille facettes, ses multiples échelles d'action et la diversité des acteurs concernés, la transition écologique est un sujet qui peut être intimidant ! Les conseils d'Anne Vignot, maire de Besançon, et de Blandine Aubert, directrice régionale de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté.

Si vous n'avez à citer qu'un seul levier pour accélérer la transition écologique sur un territoire ?

Anne Vignot : Je crois beaucoup aux démarches participatives. Ce qui me préoccupe le plus en ce début de mandat, c'est de concevoir le meilleur moyen d'impliquer le plus de monde possible – citoyens, entreprises, associations, institutions, collectivités, services publics... – à la bonne échelle. Par exemple, quand on s'intéresse à la mobilité, on travaille avec les entreprises sur la désynchronisation des heures d'embauche pour désaturer les routes, on planche avec la Région sur des plateformes de covoiturage, on réfléchit avec les collectivités du Grand Besançon pour un nouveau schéma cyclable...

"Conjuguer vision stratégique et opérationnelle"

Blandine Aubert : La mobilisation des acteurs est effectivement un axe crucial, en particulier pour accompagner les changements de comportements. C'est un sujet sur lequel l'ADEME est d'ailleurs très active. Par exemple, en Bourgogne-Franche-Comté, nous avons mis en place des formations pour nos relais (conseillers de la plateforme FAIRE de l'ADEME ou chargés de mission « Territoires à énergie positive » par exemple), afin qu'ils puissent intégrer la dimension sociale et l'intelligence collective dans leurs pratiques. Le club « mobilisation » des collectivités permet aussi les échanges d'expériences concrètes entre pairs.

Quelle serait votre définition d'une commune en transition ?

B.A. : Je dirais que c'est une collectivité qui parvient à développer simultanément deux approches : une vision politique et stratégique à moyen terme d'une part, et une vision résolument opérationnelle avec la mise en œuvre d'actions concrètes et visibles d'autre part.

A.V. : Pour moi, ce qui compte, c'est avant tout de faire système ! Petites ou grandes actions, peu importe. La transition, ça se joue aussi dans la façon dont nous désinfectons nos crèches, dont nous traitons nos espaces naturels pour y favoriser la biodiversité, dont nous rénovons nos gymnases afin qu'ils soient moins énergivores...

Sur quels outils s'appuyer pour avancer sur la voie de la transition ?

B.A. : Des dispositifs comme les labels C'nergie ou Climat Pratic peuvent être de très bonnes portes d'entrée. L'essentiel est de se mettre en chemin en actionnant tous les leviers qui sont à votre portée, à travers les compétences directes de la commune comme à travers son pouvoir de mobilisation.

"Ne restez pas seuls !"

A.V. : Ne pas rester seuls ! De nombreux acteurs existent pour vous accompagner dans vos réflexions et dans vos projets... à commencer par l'ADEME.

L'Agence est un partenaire de longue date de notre ville et du Grand Besançon. Bon nombre de projets ont bénéficié de ses expertises et de ses financements : sur les réseaux de chaleur, sur notre projet alimentaire territorial et même sur le recours aux couches lavables dans les crèches !

Et ce n'est pas parce que Besançon a déjà une certaine expérience en matière de transition que nous n'avons plus besoin d'aide. Nous aimerions désormais valoriser certaines de nos réalisations auprès du grand public pour en faire un levier d'attractivité, et c'est un sujet pour lequel nous serions preneurs d'accompagnement de la part de l'ADEME...

• clergie.ademe.fr
• energy-clt.ec.eu
• www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/47